



Semaine africaine de la microfinance

La digitalisation agricole et la finance inclusive au cœur des travaux

Avec un taux de 85,76 % marquant la plus forte progression d'inclusion financière dans l'espace Uemoa, le Togo s'engage à faciliter l'accès des populations aux crédits. Pour cette 6ème édition, Lomé abrite la Semaine africaine de la microfinance (SAM). Débutée le lundi passé, la SAM a été officiellement lancée le mardi 17 octobre par le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, ...



PAGE 4

TRIBUNE



Politique togolaise

Hommage à Djovi Gally, un humaniste, un chrétien engagé

L'affliction produit la persévérance, la persévérance la victoire dans l'épreuve, et cette victoire l'espérance. Or, l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu est répandu ...

PAGE 9

REPORTAGE



Préfecture de Tône

Important don du député Alassani Nakpale à sa circonscription électorale

Au Togo, dans la préfecture de Tône notamment dans la circonscription électorale de Tône 2, a eu lieu le samedi 23 septembre passé, une cérémonie de remise d'un important don composé de vivres et non vivres, ...

PAGE 11



Lomé peace and security forum

Comment comprendre et interpréter les transitions politiques ?

La première édition de « Lomé peace and security forum (LPSF) » se tiendra du 20 au 22 octobre 2023 dans la capitale togolaise. Elle est axée sur le thème : « comment renforcer les transitions politiques vers une gouvernance démocratique en Afrique ? » Il s'agit d'un cadre africain d'échanges, de discussions ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Education : les écoles normales de formation de professeurs recrutent

Au Togo, le gouvernement recrute de nouveaux élèves-professeurs, désireux de faire carrière dans l'enseignement préscolaire et primaire. Le ministère en charge du secteur a lancé à cet effet depuis quelques jours, un appel à candidatures.

Les postulants devront, entre autres conditions à remplir, être de nationalité togolaise, être dans la moyenne d'âge de 18 à 35 ans, et être titulaires, soit du BAC, du CEAP examen + CAP ou du CAP.

Les dossiers, dont les modalités de constitution sont disponibles sur le portail web du ministère ou dans le quotidien national, devront être soumis au plus tard le vendredi 10 novembre dans les Directions régionales de l'éducation, ou dans les écoles normales réparties sur le territoire (Adeta, Dapaong, Mango, Notsè, Sotouboua et Tabligbo).

Pour rappel, les Écoles normales de formations de professeurs-élèves (ENFPE) ont été rouvertes au début de l'année 2023, à la suite de la réforme des Écoles normales d'instituteurs (ENI).

Elles délivrent désormais, à l'issue d'une formation de deux ans, le Diplôme de Professeur d'École (DPE) pour le préscolaire et le primaire

ECONOMIE

Télécommunication

Signature d'un protocole d'accord de baisse des tarifs Roaming entre le Bénin et le Togo

PAGE 4

Guichet unique de la PIA

Bâtiment certifié conforme aux standards écologiques par U.S. Green Building Council

Dans la dynamique du développement durable, la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) allie essor industriel et écologique. Pour le nouvel immeuble du Guichet unique, la PIA vient d'obtenir la certification LEED (Leadership in energy and environmental design) Silver. Cette certification est une ...



PAGE 11



SOMMAIRE

Semaine africaine de la microfinance
La digitalisation agricole et la finance inclusive au cœur des travaux



P 4

Poliomyélite
Administrer le vaccin antipolio à près de 370 millions d'enfants chaque année



P 10

Guichet Unique de la PIA
Bâtiment certifié conforme aux standards écologiques par U.S. Green Building Council



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Yves Sodolou, cordonnier résident à Atakpamé et bénéficiaire du Produit AJSEF du FNFI

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", votre Journal Togo Matin vous conduit dans la région des plateaux pour partager avec vous les témoignages de Yves SODOLOU, cordonnier, bénéficiaire du Produit "Accès des Jeunes aux Services Financiers" (AJSEF) du FNFI. Reportage...

Nous sommes lundi, et comme tous les lundis du mois, le guichet 2 de COOPEC ILLEMA, une Institution de Microfinance partenaire du FNFI accueille les bénéficiaires du FNFI venus rembourser le crédit qui leur a été octroyé. Au guichet à 8h 15 min, celui qui cristallise notre attention, Yves SODOLOU, bientôt la quarantaine, est venu rembourser son échéance du mois. Le premier cycle du crédit AJSEF, il l'a reçu depuis des mois afin de démarrer son activité de cordonnier.

" Il y a quelques mois, à la fin de mon apprentissage en cordonnerie, il me fallait trouver un coup de pouce financier afin de pouvoir m'installer à mon propre compte. C'est ainsi qu'après plusieurs tentatives, je me suis approché de COOPEC ILLEMA qui tout de suite a su satisfaire à ma demande. Après tout le processus pré octroi de crédit, j'ai obtenu une première tranche de crédit d'un montant de 200.000 FCFA qui m'a permis de pouvoir m'équiper et démarrer mon

activité. C'est ainsi que je suis rentré dans la dynamique de l'inclusion financière mise en place par le Gouvernement via le FNFI."

Et justement avant les opérations d'octroi de crédit, les potentiels bénéficiaires

peut prétendre passer au palier supérieur qu'après avoir soldé sa première échéance de crédit.

" Je suis venu ce matin rembourser une échéance de crédit, car j'ai très bien assimilé la formation dispensée avant l'octroi du crédit. Plus je rembourse à temps mon crédit, mieux j'ai toutes les chances de mon côté pour obtenir le

grand secours pour lui, il a pu s'équiper et se lancer dans son challenge.

" Une fois que j'ai obtenu le crédit AJSEF, je me suis doté rapidement d'un kit d'outillage et j'ai monté assez rapidement une petite baraque au carrefour Agbonou. C'était vraiment très important de pouvoir m'installer à mon propre compte et de pouvoir voler de mes propres ailes. Depuis lors, j'arrive jour après

remboursement, car il veut obtenir le second crédit pour passer à l'échelle ses activités.

"Quand j'aurai obtenu le second crédit, je vais me lancer dans la maroquinerie, notamment la fabrication des chaussures. Et pour cela, je dois pouvoir acheter une machine complémentaire. Je veux investir dans ce volet d'activités, car de plus en plus, mes clients demandent les chaussures et ceintures. Je me dis que si je parviens à satisfaire à leur demande, je vais ainsi dégager des revenus complémentaires. Comme on le dit dans le langage commercial, c'est la fusion de plusieurs petites activités qui fera de vous plus tard un grand entrepreneur. Moi j'ai foi en mes capacités, et en mes compétences, j'ai foi que progressivement je parviendrai à devenir un patron avec une grande renommée. Déjà, j'ai deux apprentis dans mon atelier. Mon ambition est de pouvoir multiplier ce nombre d'ici peu afin de faire un transfert de compétences."

En somme, AJSEF se positionne comme un produit durablement ancré parmi les puissants instruments de lutte contre la pauvreté dans notre pays.



Yves Sodolou

des différents produits FNFI sont entretenus sur la gestion de crédit et notamment sur la culture du remboursement. Tous les produits FNFI étant en cycle, un bénéficiaire ne

second crédit et je permets à d'autres personnes de pouvoir également en bénéficier".

Notre interlocuteur nous raconte avec joie combien le crédit AJSEF a été d'un

jour à fidéliser ma clientèle, en leur offrant un service de qualité."

Le jeune met toutes les chances de son côté pour achever vite son

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

Sécurité maritime

Faire du Golfe de Guinée un espace de paix, de stabilité et de développement durable

Le septième symposium des chefs d'état-major des marines des pays riverains du Golfe de Guinée s'est tenu le mercredi 18 octobre 2023 à Lomé en partenariat avec l'armée française et l'Union européenne. Le thème de la rencontre était : « Etat et partenaires du Golfe de Guinée, protégeons nos espaces maritimes pour le développement de l'économie bleue ».

L'économie bleue est un secteur dynamique qui connaît une croissance soutenue. Elle crée, change et se renouvelle à la faveur des politiques maritimes des pays ayant un accès à la mer. Porteuse d'innovations et de croissance, elle génère des milliers d'emplois et favorise l'activité économique, notamment à travers le commerce international et la sécurité des approvisionnements énergétiques et alimentaires.

Cependant, elle fait l'objet de convoitise et de concurrence géostratégique, créant ainsi des actes malicieux que sont la piraterie maritime, la pêche illécite, les trafics de drogues et les autres formes d'insécurité maritime. L'objectif du symposium de Lomé est de mettre en place un cadre de concertation visant à susciter une volonté

politique commune et de faire du Golfe de Guinée un espace de paix, de stabilité et de développement durable, au profit des populations.

10 Etats participants et 11 pays partenaires ont travaillé à l'identification

des panels et conférences d'échanges et de partage d'expériences, des actions et priorités ont été définies dans la dynamique de renforcer la coopération régionale et internationale, avec une implication des acteurs étatiques et non étatiques.

Au terme des travaux, les parties prenantes ont réaffirmé leur engagement à relever les défis

pris l'engagement de renforcer la coopération par la coordination des opérations, au partage etc. Elles ont, en outre, décidé de mener des actions en faveur de la sécurité maritime. Celles-ci portent notamment sur la protection des côtes, des ressources marines et des citoyens des pays respectifs.

Les chefs d'état-major ont, par ailleurs, convenu de mettre en place un groupe de travail régional chargé

évaluer les avancées et à partager les meilleures pratiques. Stanislas Baba, conseiller du président de la République Faure Gnassingbé pour la mer, a souligné que depuis le sommet de Yaoundé en 2013, les Etats ont pu, à de nombreuses reprises, compter sur le professionnalisme de leurs équipes pour organiser des événements pour des enjeux prioritaires dans le Golfe de Guinée. « Il convient de rappeler que face à la montée de l'extrémisme violent venu du Sahel et qui impacte les Etats côtiers, il est plus que jamais nécessaire pour tous les Etats de Golfe de Guinée d'œuvrer à la protection des espaces maritimes. Pour y parvenir, une meilleure coordination stratégique et opérationnelle est indispensable. Cette coordination à laquelle s'emploie l'architecture de Yaoundé, à travers le centre inter-régional de coordination et les centres sous régionaux maritimes, mérite davantage le soutien des chefs d'état-major des marines qui constituent les véritables leviers opérationnels », a-t-il indiqué.

TM



Photo de famille des officiels et participants

des défis et opportunités liés à l'amélioration des dispositifs sécuritaires et de la sûreté maritime dans le Golfe de Guinée. A travers

maritimes, notamment les menaces de piraterie, de vol, de pêche illégale et autres activités illicites. Elles ont également

de suivre les progrès et de coordonner leurs actions conjointes. Ils ont mis l'accent sur la poursuite des rencontres visant à

Lomé peace and security forum

Comment comprendre et interpréter les transitions politiques ?

La première édition de « Lomé peace and security forum (LPSF) » se tiendra du 20 au 22 octobre 2023 dans la capitale togolaise. Elle est axée sur le thème : « comment renforcer les transitions politiques vers une gouvernance démocratique en Afrique ? » Il s'agit d'un cadre africain d'échanges, de discussions et de partage d'expériences sur la paix, la sécurité et l'avenir de l'Afrique.

Sont attendus à ces assises, des représentants des gouvernements africains et d'ailleurs, des diplomates, des acteurs de la sécurité, des experts et chercheurs de haut niveau sur les questions de paix et de sécurité. Des acteurs de la société civile, les médias, des organisations régionales et internationales, du monde des affaires et des organisations des jeunes et des femmes y prendront également part.

L'objectif de ce forum est de développer une nouvelle

manière de comprendre et d'interpréter les transitions politiques. Il vise à renforcer la gouvernance démocratique sur le continent africain, au-delà du langage formel. Les participants plancheront, entre autres, sur les facteurs qui fragilisent les institutions en Afrique, les défis politiques liés à la consolidation de la gouvernance démocratique dans les périodes de transition et ceux sécuritaires auxquels sont confrontées les transitions politiques en cours sur le continent.

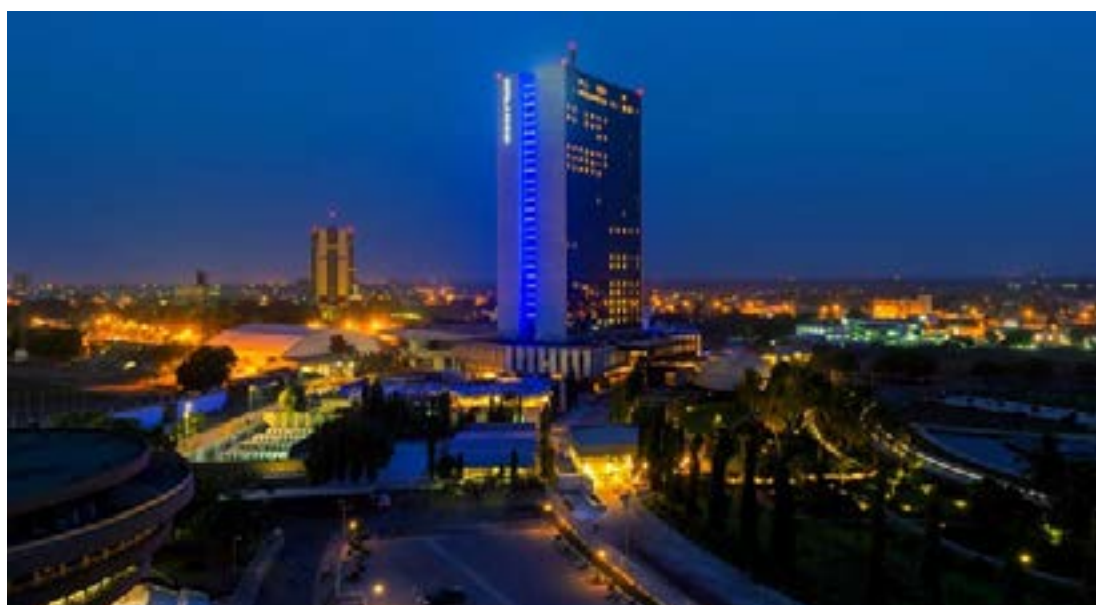
Le rôle des organisations

régionales et internationales dans l'accompagnement des transitions politiques sera également abordé. Des recommandations relatives à la consolidation

telles que « Facteurs de fragilité des institutions étatiques en Afrique » ; « Défis politiques et sécuritaires qui entravent la transition politique vers une gouvernance

de dialogue sur les défis politiques, sécuritaires et de développement de l'Afrique.

Il offrira, à chaque édition, aux Africains l'opportunité



L'hôtel 2 février où se tiendra le forum

de la paix, au renforcement du système de sécurité africain et à la gouvernance démocratique seront formulées. Plusieurs panels de discussion sont au programme de ce forum. Ils portent, notamment sur des thématiques

démocratique » ; « Bâtir des institutions fortes et l'Etat de droit en Afrique » et « Rôle des organisations internationales et sous-régionales dans le soutien aux transitions ». Le Lomé peace and security forum se veut un espace

de trouver conjointement des solutions coordonnées et pertinentes aux défis majeurs liés à la paix, la sécurité, la stabilité, la gouvernance, au développement et à l'avenir du continent.

Edem Dadzie

Télécommunication

Signature d'un protocole d'accord de baisse des tarifs Roaming entre le Bénin et le Togo

Le Togo et le Bénin viennent de franchir un pas dans le cadre du règlement de la Cedeao portant sur l'itinérance communautaire sur les réseaux de communications mobiles dans l'espace communautaire. Suite à la signature d'un protocole d'accord entre l'Arcep du Togo et du Bénin, ce 18 octobre 2023 à Lomé, le tarif Roaming va baisser entre les deux pays. A partir du 1er janvier 2024, les Togolais en déplacement au Bénin et vice versa, vont communiquer comme s'ils étaient résidents.

Signé par Michel Yaovi Galley, directeur général de l'Arcep Togo et Coovi Hervé Guedegbe, secrétaire exécutif de l'Arcep Bénin, ce protocole d'accord contribue à baisser les barrières du coût de la communication entre les deux pays. Il vient améliorer les communications électroniques entre Lomé et Cotonou.

Précisément, la réception d'une minute d'appel par un Togolais en visite au Bénin est de 240 FCFA. Avec ce protocole d'accord,

cette réception d'appel est gratuite durant les trente premiers jours consécutifs de son séjour. L'émission d'un appel d'une minute

jusqu'à 15 fois moins cher. L'effectivité de cet accord va donc se traduire par une baisse significative des tarifs pour les services



Signature d'un protocole d'accord de baisse des tarifs Roaming entre le Bénin et le Togo

par un Togolais en visite au Bénin en situation de roaming, coûtera dorénavant 60 FCFA au lieu de 300 FCFA à ce jour. Aussi, une minute d'appel vers le Togo pour un Togolais en visite au Bénin coûtera 90 FCFA alors qu'il pouvait atteindre 1393 FCFA, soit

en situation de roaming et les communications internationales. L'accord prend aussi en compte, la baisse des tarifs des communications internationales entre les deux pays. Alors que le tarif international du Togo vers le Bénin pouvait atteindre

225 FCFA, il est désormais plafonné à 90 FCFA la minute.

Au-delà des services Voix et SMS, cet accord prend aussi en compte l'internet mobile, ce qui est une avancée majeure.

de travaux entre les deux régulateurs et des représentants des opérateurs mobiles des deux pays. Il s'agit notamment des opérateurs suivants : MTN Bénin, Moov Africa Bénin, CELTIS Bénin, Togo Cellulaire et Moov Africa Togo. Cet accord vient renforcer les bonnes relations que le Togo entretient en matière de communications électroniques avec son voisin de l'est.

Le roaming correspond au procédé qui permet d'utiliser son forfait mobile depuis l'étranger. Par cette baisse, l'Arcep traduit son engagement en faveur d'un accès facile et abordable à la communication. Ces baisses des tarifs permettent aux consommateurs des deux pays de bénéficier d'un accès à moindre coût à la communication. L'Arcep compte poursuivre ses efforts en signant des accords similaires avec d'autres pays de l'espace communautaire dans le cadre de la mise en œuvre du règlement de la Cedeao.

Edy Alley

Semaine africaine de la microfinance

La digitalisation agricole et la finance inclusive au cœur des travaux

Avec un taux de 85,76 % marquant la plus forte progression d'inclusion financière dans l'espace Uemoa, le Togo s'engage à faciliter l'accès des populations aux crédits. Pour cette 6ème édition, Lomé abrite la Semaine africaine de la microfinance (SAM). Débutée le lundi passé, la SAM a été officiellement lancée le mardi 17 octobre par le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, en présence de Franz Fayot, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois.

Il sont près de 1000 experts et acteurs à participer à la Semaine africaine de la microfinance. Avec une foire aux investisseurs et un village des innovateurs, la SAM met l'accent sur le rôle de la finance inclusive dans la réduction des risques et des impacts du changement climatique. Elle est un ferme soutien à la transition vers une économie verte et résiliente aux nombreux défis environnementaux. Pour le Premier ministre, l'organisation de cet événement d'envergure à Lomé, vient reconnaître les efforts du pays en matière de finance inclusive.

"Le thème de cette édition démontre que les politiques

et nos programmes de gouvernements doivent s'inscrire dans la durabilité. Cette dernière devrait se fonder avant tout sur deux piliers : l'inclusion, non pas dans son sens le plus strict, mais plutôt et surtout, dans la prise en compte des préoccupations majeures de nos concitoyens à travers les mécanismes rodés de gestion des quotidiens des personnes concernées. Le deuxième pilier, c'est la lutte pour la réduction sensible de la pauvreté", a déclaré la ministre de l'Inclusion financière et de l'organisation du secteur informel, Mazamesso Assih, dans sa prise de parole d'ouverture. Le ministre Franz Fayot a

échangé avec le ministre de l'Inclusion financière sur l'importance de la finance inclusive à atteindre les Objectifs de développement durable. Dans un autre registre,



Lancement officiel de la Semaine africaine de la microfinance, ce 17 octobre à Lomé

Frantz Fayot a souligné l'importance de poursuivre une action climatique ambitieuse et solidaire afin de répondre aux nombreux défis environnementaux. Les deux ministres ont également échangé sur l'opportunité de coopérer plus étroitement en matière de protection environnementale et de lutter contre les changements climatiques. Le digital au service du développement agricole a été l'un des tout premiers sujets abordés. La digitalisation

de l'agriculture favorise la sécurité financière agricole. Occasion pour Cheikh N'diaye, consultant d'Appui au développement autonome (ADA), d'exposer la plateforme Fermier 2.0 (F

2.0). Suite à des analyses, il a été démontré que 3% des agriculteurs dans le monde sont financés dans le secteur agricole.

Wendpanga Aimé, directeur de green Hope a présenté à son tour la plateforme Yolsé. Selon lui, le site Yolsé, représente un levier permettant aux producteurs agricoles d'augmenter la productivité en proposant des intrants de qualité.

D'autres ateliers d'information sur la recherche dans le domaine de l'inclusion financière

en Afrique, l'évolution de la réglementation en zone Bceao, les instruments de financements pour les institutions de microfinances financières et l'introduction à la finance responsable et inclusive ont fait objet d'échanges.

Co-financée par la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire du ministère des Affaires étrangères et européennes et organisée par l'ONG luxembourgeoise ADA (Appui au développement autonome), en partenariat avec le gouvernement du Togo, la SAM est un moment unique qui milite en faveur d'une finance davantage inclusive.

Le programme de soutien pour les start-ups de fintech africaines "CATAPULT: Inclusion Africa", financé par la Coopération luxembourgeoise a connu aussi son apothéose ce 19 octobre dans le cadre de la SAM.

Les travaux de la Semaine africaine de la microfinance s'achèvent ce 20 octobre à Lomé.

Edy Alley

 **REQUÊTE**
A FIN DE DESIGNATION DE JOURNAL
AU SENS DE L'ARTICLE 58
DU CODE DE PROCEDURE CIVILE

ORIGINAL

**MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LOME**

Monsieur BRUCE Ahlonko Koffi, Médecin, demeurant et domicilié à Lomé, Quartier DOULASSAME, 01 B.P. : 4567, Tél : 22 21 65 39 / 90 05 98 91 ;

Assistée de Maître HILLAH Ayité Mawulolo, Avocat à la Cour à Lomé, 7, Rue 7, Quartier ADOBOUKOME (2^{ème} Rue au nord derrière la grande poste de Lomé), 06 B.P. : 60403, Tél. : 22 22 68 72, Fax : 22 22 58 11, Email : cabinetmehillah@yahoo.fr, en l'Etude de qui pour les besoins de la présente instance, domicile est élu ;

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIVRAIT,
MONSIEUR LE PRESIDENT :**

Dans un contentieux qui l'oppose :

1^o) - Monsieur TEKO KOUTEMBA, Policier de son état, demeurant et domicilié à LOME, Tél. : 90 29 04 46, dans la Préfecture d'AGOE-NYIVE sans autres précisions;

2^o) - Monsieur ATCHALE Yao, demeurant et domicilié à AGOE-NYVE, au lieu-dit « KOVE-DJIGBE » dans la Préfecture d'AGOE-NYVE, sans précision d'adresse,

Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, a, le 27 mars 2023, rendu l'Ordonnance de Référé sous référence N°332/2023 prononçant l'expulsion des requis ;
(Pièce Jointe)

Mais attendu que toutes les démarches en vue de notifier ladite Ordonnance de Référé au Sieur TEKO KOUTEMBA et au Sieur ATCHALE Yao, sont restées infructueuses, les intéressés ayant quitté les lieux litigieux avant le rendu de la décision et n'ont plus de ce fait, de domiciles ni d'adresses connus ;

Attendu qu'aux termes des dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile : « ...Lorsque la partie destinataire n'a domicile, ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désignée par le juge... » ;

C'EST POURQUOI :

Vu l'urgence, l'exposant sollicite, qu'il vous plaise Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile, lui désigner un journal ou un périodique de diffusion nationale ou locale pour la notification de l'exploit d'appel aux nommés TEKO KOUTEMBA et ATCHALE Yao;

SOUS TOUTES RESERVES

Présentée à Lomé ce 26 JUIN 2023

Pour le requérant,
LE CONSEIL


Me Ayité Mawulolo HILLAH
Avocat à la Cour

COUR D'APPEL DE LOME

REPUBLICQUE TOGOLAISE
TRAVAIL - LIBERTE - PATRIE

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LOME

ORDONNANCE N° 1730/2023

Atchou ADJEODA

Nous, Président du Tribunal de Grande Instance de Première Classe de Lomé ;

- Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;
- Vu les pièces jointes à l'appui ;
- Vu les stipulations de l'article 58 du Code de Procédure Civile ;

Attendu que la demande de la requérante nous paraît fondée et qu'il y a lieu d'y faire droit ;

EN CONSEQUENCE ET CONFORMEMENT AUX TEXTES PRECITES :

- Désignons le JOURNAL « ...T. R. T. R. N. A. T. I. O. N.... » pour recevoir et publier l'Ordonnance de Référé N°332/2023 rendue le 27 mars 2023, par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, JUGE DES REFERES D'INSTANCE, entre le requérant Monsieur BRUCE Ahlonko Koffi, Médecin, demeurant et domicilié à Lomé, Quartier DOULASSAME, 01 B.P. : 4567, Tél : 22 21 65 39 / 90 05 98 91 et les requis TEKO KOUTEMBA et ATCHALE Yao sans autres précisions ;
- Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait à Lomé en notre Cabinet le 03 JUIN 2023

**LE PRESIDENT U TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE DE LOME**

Atchou ADJEODA

SIGNIFICATION DE LA GROSSE D'ORDONNANCE DE REFERE SUR ASSIGNATION N°332/2023 DU 27/03/2023

(un deux mil vingt-trois (2023)).

A la requête de Monsieur BRUCE Ahlonko Koffi, Médecin demeurant et domicilié à Lomé, Quartier Doulassamé, 01 B.P. : 4567, Tél : 22 21 65 39/ 90 05 98 91,

Assisté de Maître HILLAH Ayité Mawulolo, Avocat à la cour, 7, Rue 7 ADOBOUKOME, 06 B.P. : 60403 Lomé 06, Tel : (228) 22 22 68 72 Mobile : 90 04 14 93, E-mail : cabinetmehillah@yahoo.fr, en l'Etude de qui, pour les besoins de la présente instance, domicile est élu ;

J'ai,

Signifié en tête des présentes et laissé aux nommés :

TEKO KOUTEMBA et ATCHALE Yao, tous demeurant et domiciliés à Lomé, où étant et parlant à :

Copie certifiée conforme de la grosse d'ordonnance de référé sur assignation N°332/2023 rendue le 27 Mars 2023 par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé dont le dispositif est ainsi libellé :

« PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, par défaut réputé contradictoire à l'égard des requis, en matière de référé et en premier ressort ;

Au principal,

Renvoyons les parties à mieux se pouvoir ainsi qu'elles en aviseront ;

Mais dès à présent et vu l'urgence ;

Constations que le Sieur BRUCE Ahlonko est bien le propriétaire du terrain, ayant la forme d'une contenance de six ares dix-neuf centiares (06a 19ca), clôturé et immatriculé au livre foncier de la République togolaise en son nom suivant T.F N°50370 RT ;



Me Magaji GARBA, Huissier de Justice
Près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, demeurant et domicilié à
Toussaint Ratchi, rue Gbaguidi derrière l'ENI NAO à PLS,
Vie à gauche 100m en face des Etablissements
Sourignou

COPIE

Disons que c'est sans titre ni droit que les requis, Teko KOUTEMBA et ATCHALE Yao ont cassé son portail Pour s'y introduire et réaliser des constructions :

En conséquence :

Ordonnons aux requis ainsi qu'à toutes personnes répondant de leur chef, de vider immédiatement les lieux tant de corps que de biens :

Ordonnons la démolition des constructions par eux érigées sur ledit immeuble et la remise immédiate des lieux dans leur état originel sous astreintes de cinquante mille (50.000) FRANCS CFA A par jour de résistance à compter de ce jour :

Disons qu'en cas de résistance des requis, le sieur BRUCE Ahlonko est d'ores et déjà autorisé à faire procéder à leur expulsion et à la remise des lieux dans leur état originel au besoin avec l'assistance de la force publique et à leur frais :

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision nonobstant toute les voies de recours de la recours et sans caution :

Condamnons les requis aux entiers dépends dont distraction au profit de maître HILLAH Ayité Mawulolo, Avocat aux offre de droit ; »

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit :

Et agissant à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus j'ai, Huissier susdit et soussigné fait commandement aux requis de immédiatement quitter, libérer, vider, de corps que de biens ainsi que de tous occupants de leur chef l'immeuble du requérant et faire place nette.

Leur déclarant que faute par eux de s'exécuter volontairement, ils y seront contraints par toutes les voies de droit notamment par leur expulsion ETIAM-MANU MILITARI.

**SOUS TOUTES RESERVES
POUR QU'ILS NE L'IGNORENT**

Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus remis et laissé à chacun copies tant de la grosse d'ordonnance précitée que du présent exploit dont le coût est de **30.000 F CFA** par personnes.

L'HUISSIER



domicilié à Lomé, Quartier Doulassamé, 01 B.P.: 4567. Tél: 22 21 65 39 / 90 05 98 91, a fait donner assignation aux nommés TEKO KOUTEMBA et ATCHALE Yao, tous demeurant et domiciliés à Lomé, à comparaître par - devant monsieur le Président du tribunal de première instance de première classe de Lomé, juge des référés pour voir :

Au principal renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles aviseront, mais dès à présent et vu l'urgence ;

- constater que le Sieur BRUCE Ahlonko Koffi, Médecin, est bien propriétaire du terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de six ares dix-neuf centiares (06a 19ca) limité au Nord-Est, au Sud-Ouest par la Propriété de la Collectivité A VISSE Y et au Sud-Est par une rue non dénommée de 14 mètres, immatriculé en son nom suivant T.F. N°50370 RT et qu'il a fait clôturer ;

- Dire et juger que c'est bien à tort et sans titre ni droit que les requis, le Sieur Teko KOUTEMBA et le Sieur ATCHALE Yao se sont permis, de casser son portail pour s'y introduire et réaliser des constructions ;

- Ordonner aux requis de vider immédiatement les lieux de corps et de biens ainsi que toutes personnes répondant de leur chef;

- Ordonner la démolition des constructions par eux érigées illégalement et illégitimement sur ledit immeuble et la remise immédiate des lieux dans leur état originel sous astreintes de cinq cent mille (500. 000) FRANCS CF A par jour de résistance à compter de la date de l'ordonnance à intervenir ;

- Faire procéder par lui-même, avec l'assistance de la Force Publique, à leur expulsion et aux démolitions en cas de résistance ;

- Dire et juger, qu'en pareils cas, il sera tenu du remboursement des frais occasionnés taxés par simple ordonnance sur requête ;

- Condamner les requis aux entiers dépends dont distraction au profit de Maître HILLAH Ayité Mawulolo, Avocat aux offres de droit ;



Ordonnance
N°332/2023



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Du 27 mars 2023

• AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS •

REFERE SUR
ASSIGNATION

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME

AUDIENCE PUBLIQUE DES REFERES DU LUNDI VINGT-
SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS (27/03/2023)

PRESENTS :

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars ;

Président : ADJOLI

Par-devant nous, **ADJOLI Atef**, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, (TOGO), Juge des référés, tenant audience publique des référés en la petite salle d'audience du Palais de Justice de ladite ville ;

Greffier : KANOUR

AFFAIRE :

Avec l'assistance de Maître **KANOUR NTéhanam**, Administrateur de Greffe, Greffier ;

Monsieur BRUCE
Ahlonko Koffi

ONT COMPARU

(Me HILLAH)

Maître HILLAH Ayité Mawulolo, Avocat à la Cour, 7. Rue 7 ADOBOUKOME, 06. B.P: 60403 Lomé 06, Tél. : (228) 22 22 66 72 Mobile: 90 04 14 93, E-mail: cabinetmehillah@yahoo.fr, en l'Etude de qui, pour les besoins de la présente instance, domicile est élu, conseil de monsieur BRUCE Ahlonko Koffi, Médecin, demeurant et domicilié à Lomé, Quartier Doulassamé, 01 B.P.: 4567, Tél: 22 21 65 39 / 90 05 98 91 ;

C/

Les nommés :

TEKO KOUTEMBA

ATCHALE Yao

Demandeur d'une part ;

Nature de l'affaire

Les nommés TEKO KOUTEMBA et ATCHALE Yao, tous demeurant et domiciliés à Lomé;

Démolition

Défendeurs, défaillant d'autre part ;

GREFFE COUT

Maître HILLAH nous expose que suivant exploit daté du 03 novembre 2022 de Maître Magaji I. GARBA, huissier de justice à Lomé, monsieur BRUCE Ahlonko Koffi, Médecin, demeurant et

Le conseil du requérant a par la suite développé les faits et sollicité qu'il plaise au juge des référés faire droit à ses demandes contenues dans l'exploit introductif d'instance;

Les requis, régulièrement assignés par exploit d'huissier, n'ont pas comparu, ni personne pour eux ;

SUR CE,

Nous, **ADJOLI Atef**, Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, (TOGO), Juge des référés ;

Attendu que par exploit daté du 03 novembre 2022 de Maître Magaji I. GARBA, huissier de justice à Lomé, monsieur BRUCE Ahlonko Koffi, Médecin, demeurant et domicilié à Lomé, Quartier Doulassamé, 01 B.P.: 4567, Tél: 22 21 65 39 / 90 05 98 91, assisté de Maître HILLAH Ayité Mawulolo, Avocat à la Cour, 7. Rue 7 ADOBOUKOME, 06. B.P: 60403 Lomé 06, Tél. : (228) 22 22 66 72 Mobile: 90 04 14 93, E-mail: cabinetmehillah@yahoo.fr, en l'Etude de qui, pour les besoins de la présente instance, domicile est élu, a fait donner assignation aux nommés TEKO KOUTEMBA et ATCHALE Yao, tous demeurant et domiciliés à Lomé, à comparaître par - devant monsieur le Président du tribunal de première instance de première classe de Lomé, juge des référés pour voir :

Au principal renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles aviseront, mais dès à présent et vu l'urgence ;

- constater que le Sieur BRUCE Ahlonko Koffi, Médecin, est bien propriétaire du terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de six ares dix-neuf centiares (06a 19ca) limité au Nord-Est, au Sud-Ouest par la Propriété de la Collectivité A VISSE Y et au Sud-Est par une rue non dénommée de 14 mètres, immatriculé en son nom suivant T.F. N°50370 RT et qu'il a fait clôturer ;

- Dire et juger que c'est bien à tort et sans titre ni droit que les requis, le sieur Teko KOUTEMBA et le sieur ATCHALE Yao se sont permis, de casser son portail pour s'y introduire et réaliser des constructions ;

- Ordonner aux requis de vider immédiatement les lieux de corps et de biens ainsi que toutes personnes répondant de leur



4

chef;

- Ordonner la démolition des constructions par eux érigées illégalement et illégitimement sur ledit immeuble et la remise immédiate des lieux dans leur état originel sous astreintes de cinq cent mille (500.000) FRANCS CF A par jour de résistance à compter de la date de l'ordonnance à intervenir ;
- Faire procéder par lui-même, avec l'assistance de la Force Publique, à leur expulsion et aux démolitions en cas de résistance ;
- Dire et juger, qu'en pareils cas, il sera tenu du remboursement des frais occasionnés taxés par simple ordonnance sur requête ;
- Condamner les requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître HILLAH Ayité Mawulolo, Avocat aux offres de droit ;



Attendu qu'au soutien de son action, le requérant expose par le canal de son conseil qu'il est propriétaire par voie d'achat d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de six ares dix-neuf centiares (06a 19ca), limité au Nord-Est et au Sud-Ouest par la Propriété de la Collectivité AVISSEY et au Sud-Est par une rue non dénommée de 14 mètres ; qu'il a acquis ledit immeuble auprès du sieur AYONDO Messanvi Zikpi, une acquisition reconnue par le sieur AVISSEY Koumédjina, cultivateur, demeurant et domicilié à Mission Tové Apéssito, mandataire de la collectivité AVISSEY ainsi qu'en fait foi le Jugement confirmatif de vente N° 3947/2011 du 11 novembre 2011 ; que pour marquer son droit de propriété sur le domaine ainsi acquis, il l'avait fait clôturer et immatriculer au Livre foncier de la République Togolaise sous la référence N° 50370 RT et qu'il a fait clôturer ; que lors d'une visite sur les lieux, il lui a été donné de constater la destruction de son portail et l'intrusion dans les lieux du nommé TEKO KOUTEMBA pour y entreprendre des constructions ; que malgré l'ordonnance de cessation des travaux N°0508/2017 du 26 mai 2017 régulièrement signifiée aux requis, rien n'y fit ; que n'étant pas sur place, il vient de réaliser que le requis TEKO KOUTEMBA s'est permis de morceler son terrain et en a vendu un demi lot au sieur ATCHALE Yao qui y a entrepris des constructions ; que dans ces conditions, il a tout intérêt à les voir comparaître devant le Juge des Référé pour s'entendre ordonner leur expulsion immédiate de son

5

terrain qu'ils occupent sans droit ni titre et de leur ordonner ainsi qu'à toutes personnes répondant de leur chef, l'emèvement immédiat des constructions par eux réalisées sur le terrain et ce sous astreintes de cinq cent mille (500.000) F par jour de résistance à compter du prononcé de la décision à intervenir et , en cas de résistance des requis, de l'autoriser, à faire procéder par lui-même, avec l'assistance de la Force Publique, à leur expulsion et aux démolitions à leur frais ;

Attendu que bien que régulièrement assignés, les requis n'ont pas comparus ni personne pour eux ; qu'il s'en suit que la présente décision sera rendu par défaut réputée contradictoire à leur égard ;

Attendu que le titre foncier conformément à l'article 256 du code foncier et domanial, est définitif et inattaquable ; qu'il est le point de départ de tous les droits réels ; que ce titre foncier garantit à son détenteur, un droit de propriété absolu, perpétuel et exclusif sur la parcelle immatriculée ;

Attendu qu'il ressort des pièces du dossier que le requérant BRUCE Ahlonko est propriétaire de l'immeuble querellé, pour l'avoir régulièrement acquis et immatriculé au livre foncier de la république togolaise sous le N°50370 RT ; que pour renforcer sa protection il l'a fait clôturé et sceller par un portail ; que les requis sans titre ni droit, ont défoncé ce portail et s'y sont introduits pour y entreprendre des travaux de construction ceci en dépit des ordonnances de cessations de travaux qui leur ont été servis ; que de tels comportements constituent des troubles graves au droit de propriété du requérant qu'il convient de faire cesser immédiatement en faisant droit à ses demandes afin de lui permettre d'avoir la pleine jouissance de son droit de propriété que toutefois, le montant des astreintes sollicitées sera fixé à cinquante mille francs CFA ;

Attendu que les ordonnances de référé sont exécutoires par provision et sans caution ; qu'il échet d'ordonner l'exécution provisoire de la présente ordonnance nonobstant toutes voies de recours et sans caution conformément à l'article 161 du code de procédure civile ;

Attendu que les requis ayant succombé, il convient de les condamner aux entiers dépens ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, par défaut réputé contradictoire à l'égard des

6

requis, en matière de référé et en premier ressort ;

Au principal,

Renvoyons les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles en aviseront ;

Mais dès à présent et vu l'urgence ;

Constatons que le Sieur BRUCE Ahlonko est bien le propriétaire du terrain ayant la forme d'une contenance de six ares dix-neuf centiares (06a 19ca), clôturé et immatriculé au livre foncier de la République togolaise en son nom suivant T.F. N°50370 RT ;

Disons que c'est sans titre ni droit que les requis, TEKO KOUTEMBA et ATCHALE Yao ont cassé son portail pour s'y introduire et réaliser des constructions ;

En conséquence ;

Ordonnons aux requis ainsi qu'à toutes personnes répondant de leur chef, de vider immédiatement les lieux tant de corps que de biens ;

Ordonnons la démolition des constructions par eux érigées sur ledit immeuble et la remise immédiate des lieux dans leur état originel sous astreintes de cinquante mille (50.000) FRANCS CF A par jour de résistance à compter de ce jour ;

Disons qu'en cas de résistance des requis, le sieur BRUCE Ahlonko est d'ores et déjà autorisé à faire procéder à leur expulsion et à la remise des lieux dans leur état originel au besoin avec l'assistance de la force publique et à leur frais ;

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision nonobstant toutes les voies de recours et sans caution ;

Condamnons les requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître HILLAH Ayité Mawulolo, Avocat aux offres de droit ;

Et avons signé avec le Greffier.



FORMULE EXECUTOIRE

En conséquence, la République Togolaise mande et ordonne à tous huissiers ou agents légalement habilités sur ce requis de mettre la présente ordonnance de référé sur assignation aux fins de démolition à exécution.

Au Procureur Général près la Cour d'Appel de Lomé et au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lomé (Togo), d'y tenir la main.

A tous Commandant et Officiers de la Force Publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, la présente ordonnance N°332/2023 du 27 mars 2023 est revêtue de la formule exécutoire par Nous, M. KOUBOU Evéléwa, le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de Lomé et délivrée pour première grosse au sieur BRUCE Ahlonko Koffi, assisté de Maître HILAH, Avocat au Barreau du Togo, sur sa demande.

Lomé, le 06 JUN 2023



Méditations

« L'homme est le seul animal qui doit travailler. Il lui faut d'abord beaucoup de préparations pour en venir à jouir de ce qui est supposé par sa conservation. La question de savoir si le ciel n'aurait pas pris soin de nous avec plus de bienveillance, en nous offrant toutes les choses déjà préparées, de telle sorte que nous ne serions pas obligés de travailler, doit assurément recevoir une réponse négative : l'homme en effet a besoin d'occupations et même de celle qui implique une certaines contraintes. Il est tout aussi faux de s'imaginer que si Adam et Eve étaient demeurés au paradis, ils n'auraient rien fait d'autre que d'être assis ensemble, chanter des chants pastoraux, et contempler la beauté de la nature.

L'ennui les eût torturés tout aussi bien que d'autres hommes dans une situation semblable. L'homme doit être occupé de telle manière qu'il soit rempli par le but qu'il a devant les yeux »

Emmanuel KANT, Réflexion sur l'éducation (1776)

Photo du jour



Commentez la photo ci-dessus

Débat ouvert

Tu te lèves le matin et tu dis à ta femme que tu vas au boulot. Tu te retrouves chez la voisine pour faire l'amour avec elle. Son mari arrive et frappe à la porte ; et voilà tu es allé te cacher sous le lit.

Le mari rentre et sa femme dit qu'elle va aller au marché pour acheter des condiments de sauce. Le mari profite de l'absence de sa femme et appelle ta femme. Ta femme arrive et ils font l'amour quand toi tu étais sous le lit en écoutant les cris de joie. Soudain, sa femme qui est allée au marché est de retour et frappe à la porte. Tu es toujours sous le lit. Ta femme se précipite pour se cacher sous le lit et elle te trouve.

Que feras-tu en tant qu'homme ou femme ?



Blagues

Tu as sucé les seins de ta maman avec du lait pendant 2 ans et tu n'as rien fait de tangible pour elle. Tu sucés les seins de ta go sans lait pendant 2 semaines et tu penses à lui acheter une voiture.

Tu pars à un mariage, on sert la nourriture. Arrivé à ton tour la nourriture finit. Tu ne dis rien. tu restes tranquille dans ton coin. On sert La boisson, à ton tour ca finit aussi! Tu as failli t'en prendre aux gens qui font le service, mais tu te retiens encore. Mais au moment de partager les pique-dents on commence par toi. Soyons honnêtes, comment vas-tu réagir ?

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso; Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé

BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUE NATIONAL: Quartier Admi Tel: 22 21 04 10

CENTRE CULTUREL LOYOLA Quartier Agoè en face Camps FIR, Tel: 90 64 80 77

INSTITU FRANÇAIS DE LOME: Quartier Administratif; Tel: 22 23 46 60 / 22 23 46 65

LIBRAIRIE

GRAIN DE PENSEE: 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43

LIBRAIRIE BON PASTEUR: Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66

LIBRAIRIE BONNE SEMENCE: Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août

LIBRAIRIE STAR: Quartier Bèniqlato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83

ESPACES CULTURELS

CENTRE BRIN DE CHOCOLAT: Quartier kodjoviakopé; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86

CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN; Quartier St Joseph, rue Anima Tel: 22 41 98 16

CENTRE CULTUREL: LOYOLA; Quartier Agoè Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoé Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoé Tel: 22 42 12 07

MANNEQUINAT & HÔTESSE

ALLURE MODE AGENCE; Tel: 99 22 04 62

CHALLENGE AGENCE; Tel: 92 27 91 66

SALLE DE CINEMA

HARMONIE SIGNATURE: Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55

CANAL OLYMPIA: Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52

CINEMA GREENFIELD; Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca

www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54

Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE: (Atikoumé; juste à côté de l'UTB

RAMCO: (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)

LE CHAMPION SUPER MARCHÉ: (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR: (Juste en face du Super Marche Le Champion)

MARCHE DE GOYI SCORE: (Juste en face du Super Marché RAMCO)

PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA: (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT: Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919

COURS DE CAPOEIRA: Salle GYM TONIC.

Tél: 90 79 79 90

COURS DE ZUMBA: HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»;

Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30

COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME); Tél: 90 30 38 75

CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine);

Tél: 90 15 39 87

SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél: 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)

Tél: 22 40 04 99

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpœ, 15 78; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51

EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)

FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage)

Tél: 22 21 24 96

TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68

SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV: Tél. 22 20 13 20

TOGO CELLULAIRE: Tél. 22 22 66 11

TOGO TELECOM: Tél. 22 21 47 14

SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA; Tél: 22 23 46 77

CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37

CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77

CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01

CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68

HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona)

Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30

HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63

LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»

Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30

BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72

GYM CENTER (Qtier Nyékonakpœ, Avenue Joseph Strauss);

Tél: 90 04 76 60

GYM FIL «O» PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28

GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70

Hommage à Djovi GALLY, un humaniste, un chrétien engagé

L'affliction produit la persévérance, la persévérance la victoire dans l'épreuve, et cette victoire l'espérance. Or, l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné. (Romains 5, 1-5)

"O mort, où est ta victoire ?" Ubi est, mors, victoria tua? (1 Corinthiens, 15-55)

Djovi GALLY nous a quitté le 27 septembre 2023. Dans nos prières, nous avons rendu grâce pour tout ce que cet ami et cet apôtre du combat pour la démocrate et les droits de l'homme a apporté, au long des années, à notre pays.

Avec son "sourire infatigable", Djovi GALLY était constamment ouvert aux autres, toujours soucieux de comprendre les événements, de repérer les enjeux, d'exprimer et de faire partager ses convictions. L'espérance qui l'animait, il ne cessait de la communiquer autour de lui, en invitant ceux qu'il rencontrait à aller de l'avant, à se dépasser, à mobiliser leur énergie et leurs capacités au service de la société et de l'Église.

Tous ceux qui l'ont rencontré et connu peuvent en témoigner, Djovi GALLY a donné en de multiples occasions le meilleur de lui-même, porté par son désir de faire le lien entre l'Église et la société, de vivre une vraie cohérence entre sa foi et ses responsabilités professionnelles et citoyennes.

Djovi GALLY a mené une vie où s'entrelacent dans l'être (humain, chrétien) le dire et le faire. Il a amplement participé au nom de sa foi à l'action multiforme de la politique et de la vie sociale et culturelle ainsi qu'à tout ce qui a pour but de promouvoir le bien commun. Il s'est impliqué, avec d'autres citoyens, dans la remise en cause des structures et des pratiques qui génèrent l'injustice. Il a constamment participé à l'action pour le respect des droits de l'homme. La vie professionnelle et publique de Djovi GALLY est le parfait témoignage de l'engagement chrétien.

En effet, pour Djovi GALLY, « tout ce qui est humain m'intéresse et nourrit ma foi ». La foi chrétienne n'est pas une possession tranquille, mais une lutte pour que la vie soit plus humaine, un engagement de tout l'Être. Une foi qui aime est une foi qui nous fait sortir de nos sécurités pour aller vers l'autre. La foi des pharisiens peut devenir un piège si elle ne débouche pas sur une foi incarnée dans l'amour, la compassion, la justice, la miséricorde, comme nous le montre si bien le pape François. La foi nous engage dans ce monde que le Père a tant aimé en nous donnant son Fils unique « afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. (Jean 3, 16). S'il n'y a pas de don de soi, la foi reste incomplète. Cet engagement de

notre vie dans la foi se concrétise par des œuvres de miséricorde. Celui qui n'agit pas, sa foi est bel et bien morte, et on peut lui dire : tu prétends avoir la foi, moi je la mets en pratique, « montre-moi ta foi sans les œuvres, et moi, je te montrerai la foi par mes œuvres » (Jacques 2, 17-18).

Une vie de compassion

Jésus a montré par sa vie que le service envers les autres et la compassion sont une lutte contre les forces du mal : le mensonge, l'hypocrisie, la vengeance, les préjugés. Il prend lui-même la place du serviteur en lavant les pieds de ses disciples : « il se ceindra, les fera mettre à table, et s'approchera pour les servir » (Luc 12, 37).

Disposer son cœur à l'indifférence des injustices que subissent les autres, c'est refuser de voir que Dieu est Amour. La parabole du bon Samaritain où l'étranger se fait proche de l'homme blessé (Luc 10, 25-37) illustre cette compassion divine. On croit en Dieu en l'aimant, on le trouve en le servant dans le plus démuné : « toutes les fois que vous n'avez pas fait ces choses à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne les avez pas faites. » (Matthieu 25, 40)

Ma première rencontre avec Djovi GALLY date de juillet 2005, à Paris, au domicile de Gilchrist OLYMPIO ; je connaissais sa notoriété, pas l'homme. Nos avions passé une très longue soirée à trois, discutant de théologie et de doctrine sociale de l'Église, du Togo et de son avenir. J'ai profondément apprécié le commerce de cet homme érudit, engagé qui pouvait parler de patristique, de droit canon, sans le côté affecté des intelligences salonniers, et qui donnait de la profondeur historique à son engagement politique. J'acquis la certitude que les convictions religieuses de Djovi ont influencé son sens de l'engagement : il n'était qu'une expression de sa religiosité.

Pour Djovi GALLY, l'entrée en politique a été vécue comme un sacerdoce, une façon de réagir aux maux et aux injustices de son temps, au lieu de rester un témoin passif. Doté d'un sens aigu de la justice, Djovi GALLY prit part à tous les grands combats de son temps. L'engagement chez Djovi est animé par la foi, et l'exigence morale qu'elle impose au chrétien. Toute activité de Djovi GALLY est ainsi faite au nom de Dieu. Pour lui, servir le christianisme n'est pas uniquement de propager la parole du Christ, mais aussi agir selon ses enseignements.

Je dirai que l'engagement politique pour Djovi GALLY est

une attitude spirituelle, qui dépasse les appartenances partisans et les alignements idéologiques. L'engagement n'est donc qu'application des enseignements chrétiens. L'Évangile commande au croyant d'aimer son prochain, ainsi, le chrétien est dans l'obligation morale d'agir pour ce dernier. S'engager à défendre une juste cause n'est en fait que l'imitation de l'Exemple par excellence dans la religion chrétienne : Jésus-



Isaac TCHIAKPE

Christ.

Pour Djovi, il y a une liaison entre l'engagement, le salut et l'incarnation qui sont les doctrines centrales du christianisme. En effet, ce qui fonde le christianisme est la doctrine selon laquelle le verbe divin prend corps en la personne de Jésus-Christ: l'incarnation.

Cette doctrine constitue une première dans l'histoire des religions. Pour la première fois, Dieu s'incarne dans l'histoire et dans l'espace, sous forme humaine en s'adressant aux humains avec leur propre langue. L'originalité de l'incarnation ne réside pas uniquement dans le fait que Dieu vit et agit dans l'histoire, mais surtout dans l'incidence que cela a sur la condition humaine. Dans l'Église Catholique, l'Incarnation signifie que Dieu, en se faisant homme, a assumé une nature humaine pour accomplir en elle le salut des autres hommes, et ainsi les délivrer de la malédiction qui pèse sur eux depuis le péché originel. C'est sous cette perspective de Salut, que Djovi GALLY a mené ses combats. Pour lui, le chrétien doit réactualiser perpétuellement l'acte de Jésus-Christ, en agissant pour le salut de l'humanité. Ainsi aux yeux de Djovi GALLY, le christianisme est par essence une religion engagée. Le chrétien aurait donc, une conception transcendante de l'engagement. Imitant le modèle de Jésus-Christ, il doit, comme ce dernier, avoir pour vocation de sauver l'humanité. Agir pour le salut de l'humanité devient pour le chrétien un devoir religieux, un moyen d'anéantir son ego.

Se dresser contre les injustices que subit l'humanité est pour lui

le résultat d'une quête intérieure de la présence christique. Le chrétien engagé ne s'arrête pas à la surface de lui-même, mais tente de transcender sa condition d'homme, pour ainsi réaliser l'union avec Dieu. Le parfait chrétien est celui qui, comme Saint Paul déclare « ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi » (Galates 2 :20). Et comme le Christ s'est sacrifié pour le salut de l'humanité, le chrétien ayant accompli l'union avec le Christ se doit de l'imiter jusqu'à reproduire ce sacrifice. Ainsi pour Djovi GALLY, le chrétien, animé par cet idéal christique est plus disposé à défendre la justice, au nom de laquelle il va au-delà des appartenances et des institutions. L'engagement transcende donc les étiquettes et les alignements, et a pour objectif d'établir la justice divine, qui ne différencie pas entre un chrétien et un non-chrétien. Par son engagement, Djovi GALLY nous rappelle la première règle évangélique : le refus de la réciprocité de la violence. Pour lui, être chrétien, c'est être du côté des victimes, quelle que soit leur opinion, religion ou situation.

Le combat pour la justice dès ici-bas, c'est dans la mesure où nous le soutenons que nous témoignons de notre espérance éternelle. Le royaume de Dieu n'est pas à venir : il commence dès aujourd'hui, il est au-dedans de nous : le chrétien engagé se doit de défendre l'homme qui subit une injustice, quelle que soit son appartenance politique ou religieuse. Il lui est enjoint de retrouver Dieu dans les hommes. Qu'ils le cherchent d'abord et qu'ils le trouvent dans ceux qui souffrent de persécution pour la justice, chrétiens ou païens, du sud comme du nord, car de ceux-ci, la ressemblance avec le Christ est la raison directe des outrages qu'ils endurent.

En effet, ce cher Djovi GALLY achève donc son périple sur la terre ; Il a entamé un voyage auquel nous mortels, ne sommes guère habitués, et qui nous afflige.

Mais, Dieu clément et juste écoute nos plaintes et soulage nos maux. Cette puissance suprême qui a construit le monde n'a rien fait au hasard. Depuis les grands jusqu'aux petits, sa providence se répand partout. Il n'oublie point les hommes qu'il a faits à son image. Nous humains, ne saurions mesurer tout ce que sa miséricorde prépare aux bons et tout ce que sa justice destine aux méchants ! Laissons agir l'Éternel suivant les lois de son éternité. Tâchons d'entrer dans son étendue, élevons plus haut nos esprits ; et, après avoir regardé le temps dans cette perpétuelle dissipation, considérons-le maintenant en un autre sens, en tant qu'il aboutit à l'éternité. Car cette présence immuable de

l'éternité, toujours fixe, toujours permanente, enfermant en l'infinité de son étendue toutes les différences des temps, il s'ensuit manifestement que le temps peut entrer en quelque sorte dans l'éternité : et il a plu à notre grand Dieu, pour consoler les misérables mortels de la perte continuelle qu'ils font de leur être par le vol irréparable du temps, que ce même temps, qui se perd, fût un passage à l'éternité, qui demeure.

Il n'y a que l'homme de bien qui n'a rien à craindre en ces derniers jours. Djovi n'est pas dans le tombeau : la mort qui semble tout détruire a tout établi. Elle le ramène à Dieu, elle l'élève tel un juste à Dieu comme il est nécessaire que chaque chose soit réunie à son principe. C'est pour cette raison, dit l'Ecclésiaste, que le corps retourne à la terre dont il a été tiré.

Ainsi, celui qui s'attache à Dieu ne perd ni bien, ni son honneur, ni sa vie. C'est le sens des propos de l'Ecclésiaste : tout est vanité sous le soleil, c'est-à-dire tout ce qui est mesuré par les années, tout ce qui est emporté par la rapidité du temps et du changement. Pour le juste, elle est un commencement ; elle nous assure éternellement la possession des biens véritables. Tant que nous sommes détenus dans cette demeure mortelle, nous vivons assujettis aux changements et nous ne possédons aucun Bien. Mais aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les heures et de mesurer notre vie par les jours et par les années, nous arrivons au règne de la Vérité et nous sommes affranchis de la loi des changements.

Alors, notre âme n'est plus en péril, la grâce de la persévérance finale nous fixe en Dieu.

En effet, la mort n'abolit pas tout. Il nous reste ce qu'il y a de plus précieux: l'espérance qu'il est entré dans l'éternité, et en attendant, sur la terre, le souvenir de ses instructions et les exemples de sa vie.

Souffrant les incommodités et les maladies sans chagrin, sans murmure, sans impatience louant toujours Dieu, Djovi n'a pas été surpris par la mort. Comme nous l'apprennent son épouse et ses enfants, Djovi était prêt pour rejoindre son créateur, car pénétré de l'esprit de Dieu, il avait toujours son âme en ses mains, prêt à la rendre au premier appel.

Ainsi est mort Djovi Gally ; et voilà qu'étant arrivé en la bienheureuse terre des vivants, il voit et il goûte en la source même combien le Seigneur est doux ; et il chante, et il triomphe avec ses saints anges, pénétrant Dieu, pénétré de Dieu, admirant la magnificence de sa Maison, et s'enivrant du torrent de ses délices.

Poliomyélite

Administrer le vaccin antipolio à près de 370 millions d'enfants chaque année

La Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et la fondation Bill et Melinda Gates ont annoncé le 11 octobre 2023, la mise en place d'un nouveau partenariat de financement afin d'éradiquer la poliomyélite et garantir un meilleur accès aux innovations en matière de santé à ceux qui en ont le plus besoin.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), en tant que partenaires chargés de la mise en œuvre du financement de la lutte contre la poliomyélite, déploieront les ressources nécessaires pour éradiquer cette maladie, soutenir la distribution d'autres vaccinations infantiles et renforcer les systèmes de santé afin qu'ils soient mieux à même de réagir aux menaces sanitaires émergentes.

L'enveloppe financière prévue de 1,1 milliard d'euros vise à fournir de nouveaux financements pour éradiquer une maladie humaine pour la deuxième fois seulement dans l'histoire et aider à résoudre les problèmes de santé et de développement des populations les plus vulnérables du monde afin de leur donner un accès équitable aux services et innovations en matière de soins de santé, dont elles ne bénéficient pas actuellement.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, s'est exprimée en ces termes : « Nous sommes sur le point de faire disparaître la poliomyélite de la surface de la terre. La Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et la fondation Bill et Melinda Gates s'associent pour parcourir la dernière ligne droite. Grâce au financement de 1 milliard d'euros au titre de notre stratégie d'investissement européenne Global Gateway, nous investirons dans des systèmes de santé plus solides à l'échelle mondiale et dans la production, la fabrication et l'administration au niveau local de vaccins et de médicaments, là où le besoin est le plus pressant. La coopération mondiale nous a aidés à mettre un terme à la pandémie de Covid-19. Désormais, elle va nous aider à nous débarrasser de la poliomyélite une fois pour toutes ».

Le partenariat marque une augmentation considérable du financement en faveur

de la santé mondiale et du développement humain au titre du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) de la Commission européenne; il est prévu qu'il inclue une contrepartie de nouveaux financements complémentaires en faveur de la santé mondiale apportés par la fondation Bill & Melinda Gates, ce qui maximisera l'impact de chaque euro engagé par l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement.

« Aujourd'hui, nous sommes unis pour écrire

pour l'éradication de la poliomyélite, en particulier à l'OMS et à l'Unicef. Les financements permettront d'administrer le vaccin antipolio à près de 370 millions d'enfants chaque année; de fournir des services sanitaires vitaux aux enfants parallèlement aux campagnes de vaccination contre la poliomyélite, notamment des vaccins contre la rougeole et d'autres immunisations courantes; et de renforcer les systèmes de santé afin de mieux se préparer aux menaces sanitaires émergentes, comme le programme de lutte contre la poliomyélite, vaccination contre la Covid-19, le virus Ebola et d'autres maladies. Aujourd'hui, le poliovirus sauvage ne demeure

millions d'euros sera destinée au développement de la capacité d'innovation des systèmes de santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Il s'agit, entre autres, de nouveaux financements en faveur d'initiatives soutenues par la Commission européenne, notamment les efforts visant à rendre les innovations dans le domaine de la santé, telles que les vaccins et traitements vaccins à ARN messenger plus accessibles aux personnes vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, dans le cadre du plan d'investissement de l'Union européenne pour le monde, « Global Gateway ». Les dirigeants et partenaires mondiaux examineront les possibilités d'investissements supplémentaires dans le domaine de la santé dans le monde entier lors du prochain forum Global

contribueront non seulement à nous mettre sur la voie d'un monde sans poliomyélite, mais aussi à mettre en place des systèmes de santé plus durables et résilients afin de protéger les enfants et communautés qui sont menacés par la poliomyélite contre les nombreuses autres menaces sanitaires auxquelles ils font face », a-t-il ajouté.

« L'éradication de la poliomyélite est à portée de main, mais les progrès sont fragiles et nous devons rester entièrement concentrés sur notre objectif », a déclaré Catherine Russell, directrice exécutive de l'Unicef. « Ce nouveau financement contribuera à faire en sorte que tous les enfants soient vaccinés afin d'éradiquer la poliomyélite, tout en renforçant les systèmes de santé de proximité. Aucun enfant ne devrait souffrir d'une maladie facilement évitable », a-t-elle précisé. Plus précisément, le partenariat de financement devrait inclure une nouvelle enveloppe financière de 500 millions d'euros en faveur de l'initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite ; 500 millions d'euros d'investissements et de subventions pour améliorer l'accès aux innovations de santé, renforcer les systèmes de santé et se préparer aux futures pandémies ; 80 millions d'euros de subventions pour l'assistance technique.



Les conséquences de la poliomyélite

le dernier chapitre de l'histoire de la poliomyélite. La Banque européenne d'investissement intervient au sein d'un partenariat unique avec les partenaires dans les domaines de la philanthropie et de la santé, en fournissant 500 millions d'euros d'investissements à l'appui du programme mondial d'éradication de la poliomyélite. Cette initiative marquera une étape importante dans le renforcement de la vaccination et des soins de santé, en veillant à ce que chaque enfant, quelle que soit sa situation, puisse être protégé contre la poliomyélite », a déclaré Werner Hoyer, président de la Banque européenne d'investissement.

Afin d'accélérer les progrès en matière d'éradication du poliovirus sauvage, le partenariat prévoit de verser 500 millions d'euros à l'initiative mondiale

endémique que dans deux pays, à savoir le Pakistan et l'Afghanistan, et 80 % des cas de variants du poliovirus ne concernent que quatre régions infranationales.

« Grâce aux innovations dans le domaine médical, le monde a éradiqué une maladie humaine, la variole. Aujourd'hui, nous sommes sur le point d'en éliminer une autre, le poliovirus sauvage. Je m'engage à veiller à ce qu'aucun enfant, où qu'il se trouve dans le monde, ne soit exposé à cette terrible maladie. Je suis également optimiste quant au fait que nous allons éradiquer la poliomyélite une fois pour toutes et rendre les innovations en matière de santé plus accessibles à tous, en particulier dans les pays les plus pauvres », a déclaré Bill Gates, coprésident de la fondation Bill et Melinda Gates.

Une enveloppe supplémentaire de 500

Gateway (du 25-26 octobre). « Grâce au leadership et au partenariat de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement, les personnes qui en ont le plus besoin devraient bénéficier de vaccins, de médicaments et d'autres innovations vitales, ce qui améliorera la santé des communautés dans le monde entier. Nous savons que lorsqu'une communauté est en bonne santé, les économies se développent », a déclaré Melinda French Gates, coprésidente de la fondation Bill et Melinda Gates.

« Il est essentiel d'atteindre les enfants non vaccinés ou sous-vaccinés dans les zones les plus reculées et les plus difficiles d'accès pour mener à bien le travail d'éradication de la poliomyélite », a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS. « Ces nouveaux fonds

Ce partenariat s'appuie sur les partenariats existants entre la fondation Bill et Melinda Gates et la Commission européenne et les États membres, notamment un train de mesures de soutien de 100 millions d'euros en faveur de l'Agence africaine du médicament (AMA), récemment créée et les agences africaines nationales de réglementation des médicaments ou initiatives régionales, la Plateforme africaine de diagnostic de santé, qui aide les partenaires africains à accroître l'accès aux tests de laboratoire et à en réduire les coûts, et la coordination d'initiatives en matière de santé, telles que Covax, une collaboration mondiale visant à accélérer le développement, la production et l'accès équitable aux tests, traitements et vaccins contre la Covid-19.

Préfecture de Tône

Important don de l'honorable Alassani Nakpale à sa circonscription électorale

Au Togo, dans la préfecture de Tône notamment dans la circonscription électorale de Tône2, a eu lieu le samedi 23 septembre passé, une cérémonie de remise d'un important don composé de vivres et non vivres, de tables-bancs, du matériel didactique et sportif ainsi que de kits scolaires. Une initiative du député à l'Assemblée nationale, Alassani Nakpale.

Ce don de l'honorable Alassani Nakpale se situe dans le cadre de son soutien à la population déplacée ainsi qu'aux établissements scolaires et élèves démunis de sa circonscription électorale pour faire face aux nombreux défis liés à leur situation de déplacées et à mieux faire la rentrée 2023-2024. Estimé à un peu plus de 6 millions de FCFA, le don permet à l'heureux donateur de soutenir et accompagner la politique éducative et sociale du chef de l'État, Faure Gnassingbé et celle du gouvernement en soutenant les élèves démunis et les personnes déplacées pour cause du terrorisme dans la zone ainsi qu'en appuyant les établissements scolaires avec du matériel didactique et des tables-bancs pour une meilleure reprise des cours. La cérémonie de remise de cet important don a été présidée par le préfet de Tône, Tchimbiana

Yendoukoa, en présence des maires, du représentant de la Direction régionale de l'éducation (DRE), des chefs traditionnels, gardiens des US et coutumes, des chefs



Remise symbolique du don par le député

d'établissements ainsi qu'un nombreux public. Dans son mot de circonstance, le préfet de Tône, Tchimbiana Yendoukoa, a tenu à féliciter l'honorable député Alassani Nakpale, pour ce

geste qui témoigne de son écoute des besoins de la population et de sa base. En sa qualité de représentant du pouvoir central dans la région des Savanes, le préfet de Tône a tenu à rappeler aux bénéficiaires, que ce don ne doit pas être source de discorde mais plutôt une occasion de raffermissement des liens entre les populations des

« Je reste convaincu que "Unis dans l'action", nous pouvons appuyer les actions et les efforts du gouvernement, pour offrir un meilleur avenir à nos populations » a-t-il déclaré avant de préciser « j'ai décidé de faire ce don composé de sacs de maïs, de ballots de friperies, de tables-bancs, de paquets de tôles, de cartons de craie, de matériel didactique et sportifs ainsi que de kits scolaires, aussi bien aux personnes déplacées en

Gnassingbé » a-t-il précisé. Il a saisi également cette occasion, pour inviter la population de la région des Savanes en général et de Tône 2 en particulier, à cultiver la paix, le vivre-ensemble mais surtout à collaborer avec les forces de l'ordre et de sécurité afin que le Togo puisse gagner la lutte contre le terrorisme qui menace la région des Savanes.

Pour sa part, le représentant de la DRE Dapaong, Danwoule a remercié le député Alassani pour son soutien indéfectible au secteur de l'éducation depuis son élection en 2018, à travers cet important don de matériels didactiques, sportifs et des tables-bancs ainsi que des Kits scolaires pour les élèves démunis. Il a au nom du DRE, promis en faire bon usage.

Rappelons que, faisant d'une pierre deux coups, le député Alassani Nakpale, accompagné du préfet de Tône, sont allés réceptionner un forage dans le canton de Louanga. Un ouvrage d'eau potable offert à cette population de ce canton par le député pour réduire les difficultés liées à l'eau potable dans le canton.

TM

Guichet unique de la PIA

Bâtiment certifié conforme aux standards écologiques par U.S. Green Building Council

Dans la dynamique du développement durable, la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) allie essor industrielle et écologique. Pour le nouvel immeuble du Guichet unique, la PIA vient d'obtenir la certification LEED (Leadership in energy and environmental design) Silver. Cette certification est une étape majeure qui positionne le Togo à l'avant-garde de la construction écologique en Afrique de l'Ouest. Elle a été délivrée par le U.S. Green Building Council et annoncée par le groupe Arise dans un communiqué, ce mercredi 18 octobre 2023.

Sur une superficie de 35 000 pieds carrés, l'immeuble du Guichet unique de la PIA peut accueillir jusqu'à 125 employés et 100 visiteurs par jour. Ce nouvel immeuble devient le premier bâtiment certifié LEED au Togo. Il regroupe des compartiments dédiés aux autorités administratives compétentes dans un même lieu, simplifiant ainsi les processus d'approbation

réglementaire, d'octroi de licences et de suivi pour les industries de la zone industrielle.

A l'exemple de la PIA, Arise fonde ses zones industrielles sur les principes de durabilité. Ces principes confèrent aux bâtiments d'Arise, le respect des normes de construction écologique, contribuant ainsi à la réduction des coûts d'exploitation et à l'économie.

Particulièrement, le Guichet unique est doté des caractéristiques pointues avec des systèmes permettant d'économiser de l'énergie, de l'eau et de gérer les déchets. Avec ces équipements énergétiques tels que les luminaires LED et Energy Star, ce bâtiment

million de litres d'eau potable par an par rapport à un bâtiment conventionnel. En ce qui concerne la gestion des déchets, plus de 75 % des déchets de construction générés lors de la construction, soit 15 tonnes, ont été séparés en 15 flux de déchets, recyclés

vient adouber l'engagement écologique de la PIA suite à son association avec le Français CrystalChain, spécialisée en matière de traçabilité des gaz à effet de serre, en vue d'atteindre la neutralité carbone. Le système d'évaluation LEED est un programme de



Le bâtiment abritant le guichet unique

permet d'économiser 250 MWh d'énergie par an, évitant ainsi l'émission de 200 millions de tonnes de carbone.

Doté de dispositifs d'économie d'eau à faible débit dans les toilettes, le Guichet unique peut économiser jusqu'à un

de manière appropriée, et détournés des décharges. Par ailleurs, la qualité de l'environnement intérieur est améliorée grâce au système d'alimentation en air frais traité à haute performance avec une filtration appropriée. Cette nouvelle certification

certification de bâtiments écologiques opérant dans plus de 180 pays à travers le monde. LEED encourage la construction et l'exploitation de bâtiments respectueux de l'environnement et de la durabilité.

Edy Alley



AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public qu'en exécution de l'ordonnance n° 2641/2023 du 09 octobre 2023, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de cent deux (102) conteneurs de CMA CGM abandonnés sur le terminal à conteneurs de Togo Terminal.

La vente aura lieu le lundi 23 octobre 2023 à partir de 09 heures 30 minutes et les jours suivants au Port Autonome de Lomé

Conditions de participation à la vente

- 1- La vente est faite aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, paiement au comptant et sur place majoré de 12% avec enlèvement immédiat
- 2- La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de vingt-cinq mille (25.000) francs CFA non remboursable contre une quittance sécurisée au titre d'enregistrement des adjudicataires, à la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port
- 3- Aucune réclamation ne sera prise en compte après adjudication.
- 4- Les adjudicataires qui n'auront pas acquitté le montant des effets qui leur sont adjugés avant 17 heures 30 minutes du jour de leur achat, verront leur adjudication annulée.

La participation du public à cette vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus énumérées.

Pour tout renseignement, bien vouloir s'adresser à l'Etude de Me AWESSO Manah Edmond, Commissaire-Priseur, sis au 41, Rue 82 Koussatine, TKF, côté Ouest ECONOF et Station-service SOMAYAF, Tokoin Nukafu, tel • 90 03 97 77/ 99 55 98 17, Lomé-TOGO Trésor, tel : 90 83 65 22 / 99 47 74 39, Lomé-TOGO.

Fait à Lomé, le 16 octobre 2023

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

